

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 02/06/2022

<p>Date de la convocation 25/05/2022</p> <p>Date d'affichage 25/05/2022</p>	<p>L' an 2022, le 2 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire</p>
<p>Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 14</p>	<p>Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, LACOINTE Mélanie, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric</p> <p>Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ABIVEN Janig à Mme BEUZIT Agnès, VERRIEZ Catherine à M. DELAMARE Pierre-Yves, M. MUREAU Christophe à M. PERCHERON Guillaume Excusé(s) : M. VERON Antoine</p> <p>Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale</p>
<p>Réf : 2022-6-46 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 03/06/2022</p>	<p><u>BUDGET 2022</u> <u>DECISION MODIFICATIVE N° 1</u> LE CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTE la décision modificative n° 01 du budget communal 2022 comme suit : Dépenses fonctionnement : chapitre 023 : - 2 600 € Recettes investissement : chapitre 021 : - 2 600 € chapitre 024 : + 2 600 €</p>
<p>Réf : 2022-6-47 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 03/06/2022</p>	<p><u>REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022</u> <u>RESEAUX ORANGE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé A l'unanimité, - ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution télécom par Orange pour l'année 2022 (montant total de redevance : 1844.62 euros)</p>
<p>Réf : 2022-6-48 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 03/06/2022</p>	<p><u>REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022</u> <u>RESEAUX GRDF</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé A l'unanimité, - ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2022 pour un montant de 507.00 euros</p>
<p>Réf : 2022-6-49 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 03/06/2022</p>	<p><u>DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENT DES COMMUNES</u> <u>PROJET DE SKATE PARC</u> LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE - d'arrêter le projet de travaux concernant le projet d'implantation d'un skate-parc sur la commune - d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous - travaux de voirie avec option bordures en périphérie : 21 450.13 euros HT - équipement Skate parc : 13 550.00 euros HT montant total : 35 000.00 euros HT</p>

	- de solliciter une subvention au titre au titre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes.
Réf : 2022-6-50 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 03/06/2022	<u>CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE VARRAINS ET LA COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX, RELATIVE A DES TRAVAUX DE VOIRIE REALISES RUE DES DEUX-BOURGS ET RUETTE AUX VACHES</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - ACCEPTE les termes de la convention à intervenir entre la commune de VARRAINS et la commune de BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX,
Réf : 2022-6-51 A l'unanimité Pour : 0 Contre : 14 Abstentions : 0 Délibération visée en Préfecture le 03/06/2022	<u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE PROPOSITION DE SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - N'ACCEPTE PAS la convention à intervenir entre la commune de Varrains et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire portant sur le service de médecine du travail à compter du 1 ^{er} juillet 2022
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> - Les Rivières - Parcelle AA n°198 (475 m²) LE CONSEIL MUNICIPAL décide de ne pas préempter le bien.	
<u>VALIDATION DE DEVIS</u> Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis suivants : - Mairie – côté pignon rue - pose de volets pvc type persienne – devis HERAULT Mickaël – 1548.00 euros TTC - Cantine/garderie – équipements divers - 1 table – 24 chaises – 12 bancs – devis HENRI JULIEN – 2162.00 euros TTC	
<u>LOCATION DE MATERIEL APPARTENANT A LA COMMUNE DE VARRAINS MODALITES</u> LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de ne pas modifier la délibération prise par le Conseil Municipal le 9/7/2015 concernant les modalités de prêt de matériels de la commune, A savoir que le mobilier prêté porte sur les biens suivants : tonnelles ; tables pliables ; bancs pliables ; chaises plastiques. Les quantités proposées seront à décider au moment du prêt Les personnes ou associations bénéficiaires du prêt sont les conseillers municipaux en place, les personnels en activités au sein de la commune, les associations de la commune, les écoles de la commune et à toute personne de la commune en cas d'intérêt public. Le locataire se chargera de récupérer le matériel emprunté au lieu et horaires indiqués sur la fiche de location (il en sera de même pour le retour). La Commune, par le biais des employés communaux, n'assurera pas l'installation du matériel pour le locataire.	
<u>Questions diverses</u> - Fête de la musique – le vendredi 17 juin 2022 à partir de 17 h Mme Cécile BIRIE-HABAS adjointe présente au Conseil Municipal l'organisation de la Fête de la Musique. Les rues de la Mairie (du parking de la Folie) et des Rogelins (de la Place de l'Ormeau au n° 21) seront fermées à tous stationnement et toute circulation, de 15 h à 23 h. Possibilité de se restaurer sur place (fabrication de fouées par le Comité des Fêtes) ; intervention de l'Harmonie, la chorale Vocalisa ainsi que le Groupe Week-end.	

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE